



Co-Présidents : Anne-Marie BARBOT & Claude FAYOUX
Tél : 06 85 36 66 48 & 06 86 23 60 56
Mail: les.pagayous.vivonne@gmail.com
Site club: <https://vivonne.canoe86.org>
Agrément jeunesse et sport N° 619.86.95.5
N° Siret 352 445 951 000 10
Association non assujettie à la TVA



Fiche de poste

Apprenti Educateur sportif et animateur en canoë-kayak pour formation au BPJEPS

Spécialité «Educateur sportif Mention Activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe 3, en eau calme et en Mer jusqu'à 4 Beaufort »,

Association CK VIVONNE

1- Définition du poste	
Structure d'accueil	<p>Association sportive de Canoë-kayak de Vivonne « Les PAGAYOUS », de type loi 1901. 96 licenciés : compétitrices, compétiteurs, loisirs, fitness, Section sportive avec le collège de VIVONNE, scolaires et centres spécialisés pour handicapés en partenariats. (Jeunes et adultes) Ecole de pagaies FFCK *** Mention performance sportive.</p> <p>Disciplines sportives majoritaires : Descente, course en ligne, slalom chez les jeunes dans le cadre du développement pluri-disciplines. Sorties club : compétitions, sorties loisirs et eaux vives en rivière, randonnées sur eau calme, sorties océan,</p> <p>Autres activités : Activité de location touristique (Avril à octobre), (> 3500 touristes par saison), Prestations encadrées pour centre de loisirs, Initiation Canoë-kayak l'été Kayak polo en loisir l'été.</p> <p>Ressources humaines : 1 Educateur sportif salarié permanent 3 saisonniers sur juillet et aout Une quinzaine de bénévoles contributeurs réguliers : encadrement, entretien des sites et véhicules, commission sportive, comité de direction, pilotage, management, secrétariat, trésorerie, facturation... Fortes interactions avec le Comité Départemental de CK 86 et actions avec les autres Club de la VIENNE</p>
Rattachement hiérarchique du poste	<p>L'apprenti sera sous l'autorité des Co-Présidents du Club et de son tuteur (Educateur sportif CK VIVONNE) et sera accompagné par les autres cadres bénévoles.</p>
Temps de travail /horaires	<p>Sur la base d'un contrat de 35 heures annualisées, en conformité avec les dispositions légales concernant l'aménagement du temps de travail. Horaires avec périodes de basse activité et de haute activité. Partage des heures entre CFA et activités de l'association.</p>
Repos et congés	<p>Repos hebdomadaire le dimanche et lundi ou mardi hors période Juillet et aout. Repos hebdomadaire fixé le mardi en Juillet et aout (haute activité) 5 semaines légales de congés payés plus des récupérations si périodes de suractivité, à prendre en période de moindre activité en accord avec les Co-Présidents de l'association.</p>





Co-Présidents : Anne-Marie BARBOT & Claude FAYOUX
Tél : 06 85 36 66 48 & 06 86 23 60 56
Mail: les.pagaïous.vivonne@gmail.com
Site club: <https://vivonne.canoe86.org>
Agrément jeunesse et sport N° 619.86.95.5
N° Siret 352 445 951 000 10
Association non assujettie à la TVA



Profil du candidat recherché	Majeur, de préférence – de 21 ans En possession d'un permis B en cours de validité. Pas de diplôme requis mais une première expérience en encadrement est nécessaire. Satisfaire aux prérequis fixés pour l'entrée en formation BPJEPS
Contrat	Contrat d'apprentissage de 15 mois selon les modalités guidées par le centre de formation. Salaire défini selon le barème de l'apprentissage : (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918)
Lieu d'exercice	Base de canoë-kayak de VIVONNE Déplacements très occasionnels dans le département, ou hors départements pour des stages
Lieu d'habitation pendant la durée du contrat	Proximité avec la base de canoë-kayak de VIVONNE (limitation du temps de trajet domicile travail et centre de formation)
Début du contrat	Septembre, Octobre ou novembre 2022 en fonction de l'ouverture de la formation par apprentissage (possibilité d'emploi saisonnier sur aout (voire juillet) en amont de la période d'apprentissage)

1. Missions principales

- Construction, développement et animations des cycles d'activités des écoles de pagaies tous publics (encadrement Club à minima les mercredis, Vendredis et samedis + mise en place de nouveaux créneaux de séances en semaine, hors congés annuels et période en CFA),
- Encadrement des sportifs
- Accompagnement des licenciés sur des compétitions ou sorties clubs
- Participation au développement et l'animation des projets d'accueil de scolaires et centres spécialisés,
- Participation à l'animation de la saison estivale et à l'activité touristiques de locations de canoës (accueil et renseignement du public, gestion des réservations, chargement/déchargement du matériel, transports en minibus, encadrement de groupes voire de stages)
- Participation à l'organisation et à l'animation de manifestations et de stages pendant les vacances scolaires (occasionnel),
- Contribution à l'élaboration de la communication du club,
- Suivi, entretien et réparation du matériel, entretien des locaux et des sites de pratique.

2. Formation

Formation en apprentissage	BPJEPS Spécialité « Educateur sportif » Mention « Activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe 3, en eau calme et en Mer jusqu'à 4 Beaufort
Lieu de formation apprentissage	Obligatoirement au CPA de Lathus Saint Rémy





Co-Présidents : Anne-Marie BARBOT & Claude FAYOUX
Tél : 06 85 36 66 48 & 06 86 23 60 56
Mail: les.pagayous.vivonne@gmail.com
Site club: <https://vivonne.canoe86.org>
Agrément jeunesse et sport N° 619.86.95.5
N° Siret 352 445 951 000 10
Association non assujettie à la TVA



3. Compétences et qualités principales requises

Expérience :

Pratique du canoë et du kayak en eau calme et en eau-vive,
Première expérience en encadrement,
Conduite automobile et minibus 9 places : Permis B en cours de validité,
Aisance bureautique de premier niveau (messagerie, courrier, Internet...).

Qualités requises

Motivation, envie de participer au développement du Club (Petite association). Esprit Club
Autonomie,
Dynamisme,
Ponctualité,
Rigueur professionnelle /sûreté/sécurité,
Moralité (accueil de mineures/mineurs),
Sens de l'initiative et des responsabilités dans son périmètre d'action,
Sens de l'organisation (dans le temps et l'espace) et de l'initiative,
Qualité relationnelle, adaptabilité à un public très varié,
Respect du matériel,
Notions en bricolage (une première expérience en réparation de bateaux serait un plus).

4. Candidature

Date limite de candidature	novembre 2022
Date de début de contrat	Septembre, Octobre ou novembre 2022, en phase avec le processus de sélection du CFA (possibilité d'emploi saisonnier sur aout (voire juillet) en amont de la période d'apprentissage)
Dossier de candidature	CV + présentation plus détaillée de vous-même et de vos motivations (sincérité et humilité seront appréciées)
Envoi des dossiers	Association CK VIVONNE Mairie de VIVONNE, 1 rue de BORDEAUX 86370 VIVONNE Claude FAYOUX CO président fayoux.claude@orange.fr 06 86 23 60 56

